

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGTIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MICHEL THORN, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-NEUF HEURES, EN VISIOCONFÉRENCE.

Sont présents formant quorum :

Michel Thorn, président, représentant de Saint-Joseph-du-Lac
Chantal Chartrand, vice-présidente, représentante de Pointe-Calumet
Marc-André Daoust, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Manon Robillard, déléguée substitut de Deux-Montagnes

Est absent

Marc-André Sauvageau, représentant de Deux-Montagnes

Est également présent :

Stéphane Giguère, secrétaire-trésorier pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 030-04-2026

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL 2026

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 20 avril 2026 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RT 031-04-2026

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2026

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2026. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

Résolution RT 032-04-2026

2.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du procès-verbal de la rencontre du comité technique, constitué des représentants d'Aquatech et des représentants techniques des villes et des municipalités membres de la Régie, suivant:

- Rencontre du 14 avril 2026

Les membres du conseil d'administration confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● ADMINISTRATION

Résolution RT 033-04-2026

3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2026

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 20-04-2026 au montant de **41 333,30 \$**.

La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 034-04-2026

3.2 DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.15 de la *Charte de la langue française* stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte et la réviser au moins tous les cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition avant le 1^{er} septembre 2025;

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes s'engage à informer le ministère de la Langue française que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes utilise exclusivement le français dans toutes ses communications.

QUE la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la *Charte de la langue française*.

QUE la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site Internet de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

Résolution RT 035-04-2026

3.3 AUTORISATION DE RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS AUPRÈS DE REVENU CANADA

CONSIDÉRANT QUE madame Sophie Siméon, trésorière par intérim de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, est responsable des productions relatives aux réclamations de la TPS/TVQ de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE madame Sophie Siméon peut avoir besoin d'obtenir des renseignements et documents détenus par Revenu Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes est inscrite sous le numéro d'identification 874483159RT0001 et que son NEQ est le 8831847734;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Chantal Chartrand

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser madame Sophie Siméon, trésorière par intérim de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, à signer les demandes de remboursement de la TPS/TVQ de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes et à communiquer avec Revenu Canada afin d'obtenir tout renseignement ou document nécessaire au traitement d'une demande.

QUE cette autorisation demeure valide pour une période de cinq (5) ans et qu'elle puisse être révoquée par une résolution subséquente du conseil d'administration.

Résolution RT 036-04-2026

3.4 MISE À JOUR DES ADMINISTRATEURS AUPRÈS DU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC ET DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de mise à jour de la liste des administrateurs doit être produite;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes est inscrite sous le numéro d'entreprise du Québec 8831847734 et que le numéro de TPS est le 874483159RT0001;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Manon Robitaille

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de procéder à la mise à jour des administrateurs et d'autoriser ces personnes à communiquer avec les instances gouvernementales fédérale et provinciale afin d'obtenir tout renseignement ou document nécessaire au traitement d'une demande.

● EXPLOITATION

Résolution RT 037-04-2026

4.1 DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT 087-11-2024, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la Régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Philippe Cordey;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte des rapports mensuel du mois de février et de mars 2026.

Les rapports sont joints au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 038-04-2026

4.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE MARS 2026

Il est proposé par madame Chantal Chartrand
Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois de mars 2026.

Débits du mois de mars2026

	Deux-Montagnes	Ste-Marthe-sur-le-Lac	St-Joseph-du-Lac	Pointe-Calumet	Débitmètre
Vol. total	488 017	193 718	133 617	7 835	823 187
Répartition	59,28%	23,53%	16,23%	0,95%	100%
Moy/jr	15 742	6 249	4 310	253	26 554

Résolution RT 039-04-2026

4.3 ACHAT DE SULFATE D'ALUMINIUM POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes fait partie du regroupement d'achat de produits chimiques Rive-Nord ;

CONSIDÉRANT le mandat de la Ville de Sainte-Thérèse pour procéder un appel d'offres regroupés pour les produits chimiques des municipalités et des Régies de la Rive-Nord ;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues en date du 1^{er} octobre 2025 par les représentants de la Ville de Sainte-Thérèse ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Ville de Sainte-Thérèse, responsable de l'achat regroupé, par le biais du rapport d'ouverture des soumissions joint aux présente, daté du 1^{er} octobre 2025, d'octroyé le contrat pour l'achat des produits chimiques pour la période du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2027 au plus bas soumissionnaire conforme par item ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire pour la fourniture de sulfate d'aluminium à 48,8% a été Kemira Water Solutions Canada Inc. à un taux de 0,3550 \$ / kg liquide ;

En conséquence,
Il est proposé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu de mandater Kemira Water Solutions Canada Inc. à titre de fournisseur du sulfate d'aluminium liquide à 48.8 % pour l'année 2026 à un taux de 0,3550 \$ / kg liquide (2025 = 0,3410 \$ / kg liquide).

Il est également résolu d'allouer un budget d'au plus 191 700 \$ aux fins de procéder à l'achat d'environ 550 000 kg de sulfate d'aluminium liquide.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-635.

Résolution RT 040-04-2026
4.4 OCTROI D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SERVICE PLANIFIÉ DES SYSTÈMES DE VENTILATION ET DE CHAUFFAGE POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT la soumission faite par l'entreprise Vimoval Inc. à la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, pour l'entretien et le service planifié des systèmes de climatisation, de ventilation et de chauffage;

CONSIDÉRANT QUE l'offre comprend 4 inspections planifiées pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de service en dehors des visites planifiées seront facturées au tarif horaire de 95,00 \$/h sur semaine de 8h00 à 17h00 et à temps double en dehors des heures normales et les jours fériés, sous réserve que le taux horaire est sujet à changement selon le Décret de la Construction;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust
Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes octroi le contrat d'entretien et de service planifié des systèmes de ventilation et de chauffage à l'entreprise Vimoval Inc. tel que spécifié dans les clauses du contrat pour un montant de 5 500 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

Résolution RT 041-04-2026
4.5 MANDAT PROFESSIONNEL RELATIF À LA MISE À JOUR DES CAPACITÉS RÉSIDUELLES DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX

CONSIDÉRANT l'étude relative aux capacités résiduelles réalisées en 2022;

CONSIDÉRANT QUE les conclusions de l'étude démontraient la nécessité de procéder à des travaux visant l'augmentation des capacités de traitement de la station d'épuration des eaux en 2029;

CONSIDÉRANT l'accroissement de la population des villes et des municipalités desservies par la station d'épuration, à savoir :

% D'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION ENTRE 2021 ET 2025	
Deux-Montagnes	2,32 %
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	11,10 %
Saint-Joseph-du-Lac	4,02 %
Pointe-Calumet	0,39 %

CONSIDÉRANT QUE le projet d'accroissement des capacités de traitement conditionne des investissements importants;

En conséquence,
Il est proposé par madame Chantal Chartrand
Et unanimement résolu d'octroyer un mandat professionnel à la firme GBi visant la mise à jour de l'étude relative aux capacités résiduelles de la station de traitement de la station d'épuration des eaux usées, pour une somme de 15 800 \$, plus les taxes applicables, à savoir :

- Réunion de démarrage, la coordination des visites et des relevés nécessaires ainsi que la cueillette des données actuelles d'opération;
- Visite de la station d'épuration;
- Préparation d'une liste des intrants requis;
- Compilation et analyse des données d'opération de la station de traitement pour les années 2023 à 2026;
- Vérification et mise à jour des besoins en traitement des eaux usées en fonction de la population future ainsi que des commerces et industries futurs à desservir;
- Actualisation des calculs pour la détermination de la capacité résiduelle et pour l'augmentation de la capacité de la station;
- Révision des technologies applicables pour l'augmentation de la capacité de la station;
- Actualisation des croquis conceptuels en mécanique de procédé;
- Actualisation de l'estimation des coûts d'investissement – Augmentation de la capacité de la station de traitement, classe C;
- Évaluation des coûts d'opération;
- Recommandations en ce qui concerne les solutions techniques les plus avantageuses;
- Présentation du rapport aux responsables de la RTDM;
- Préparation du rapport en versions préliminaire et finale.
- Croquis conceptuels d'implantation des solutions pour l'augmentation de la capacité de la station;
- Estimations des coûts d'investissement, classe C;
- Évaluation des coûts d'opération;
- Rapport technique en versions préliminaire et finale.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411.

● **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

● **DÉPÔT DES CORRESPONDANCES**

● **POINTS À DISCUTER**

● **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 042-04-2026

8.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2026

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h34.

Monsieur Michel Thorn
Président

Monsieur Stéphane Giguère
Secrétaire-trésorier

